



BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE DE L'EDUCATION POPULAIRE
ET DU SPORT
MENTION ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION
SESSION 2018-2019

CE DOSSIER COMPREND : Le dossier d'information et la fiche d'inscription

DOSSIER D'INFORMATION

ETAPES DE LA FORMATION

1) SELECTIONS :

a. Tests d'exigences préalables

Dates : 23 juin 2018

Frais de dossier : 45€

b. Tests de sélection

Dates : 26-27 juin 2018

Frais de dossier : 45€ (compris pour les personnes ayant passé les TEP avec l'association)

2) POSITIONNEMENT :

Dates : 28-29 juin 2018

3) FORMATION :

Dates : du 18 septembre 2018 au 28 juin 2019

Dossier d'inscription à retourner dûment complété

Avant le 16 juin 2018 (date limite de réception)

TOUT DOSSIER INCOMPLET A LA DATE D'ECHEANCE NE SERA PAS PRIS EN CONSIDERATION

ASSOCIATION FORME

54 avenue de Flandre

60190 ESTREES SAINT DENIS Courriel :

associationforme@gmail.com



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Former et accompagner le stagiaire dans la mise en œuvre de son projet professionnel ;
- Permettre au stagiaire de développer des compétences pour :
 - Concevoir un projet pédagogique ;
 - Conduire des actions à visée d'éveil, de découverte, d'apprentissages pluridisciplinaires, d'activités de loisirs, de forme et de bien-être, d'enseignement des nages codifiées ;
 - Organiser la sécurité des activités aquatiques ;
 - Assurer la sécurité d'un lieu de pratique ;
 - Assurer la sécurité des pratiquants dont il a la charge ;
 - Assurer la sécurité d'un lieu de pratique dans le domaine de l'hygiène de l'air et de l'eau ;
 - Gérer un poste de secours ;
 - Participer au fonctionnement de la structure.

CONTENU DE LA SESSION

Durée : 1188 heures

Unités Capitalisables à valider au cours de la formation :

UC 1 Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC 2 Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC 3 Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des AAN

UC 4 Mobiliser les techniques des AAN pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des AAN

Formation en centre : 623 heures

Formation en structure d'alternance : 565 heures

Organisation :

Un stage sera réalisé sous le tutorat de professionnels du domaine de l'encadrement sportif d'un niveau au moins équivalent au BPJEPS, ou d'une expérience professionnelle d'encadrement d'une durée minimale de 3 ans.

La structure d'alternance doit respecter les attentes de la formation dans les différents domaines d'action (possibilité d'avoir plusieurs structures, trois au maximum).



RECRUTEMENT DES STAGIAIRES

Nombre de places : 18 stagiaires

- Être âgé de 17 ans au moins à la date des épreuves de sélection.
- Satisfaire aux épreuves de sélection organisées

Pièces à fournir :

- Le PSE 1 ou équivalent
- Le BNSSA
- Le certificat médical type de moins de 3 mois

Le candidat devra joindre les attestations et justificatifs dans son dossier d'inscription.

EPREUVES DE SELECTION

Test technique préalable à l'entrée en formation

Parcourir une distance de 800 mètres nage libre en moins de 16'

Tests de sélection

Dates : 26-27 juin 2018

Lieu : Compiègne, complexe sportif rue Charles Daguerre

Contenu et conditions de réalisation des épreuves :

- Épreuve écrite (QCM et QROC)
- Entretien de motivation
- Épreuve technique 100m 4 nages



POSITIONNEMENT

Dates : 28-29 juin 2018

Objectif :

Proposer un parcours individualisé de formation incluant des propositions d'allègements ou de renforcement de séquences de formation. Si le candidat devait être allégé de séquences de formation, il devra toutefois se présenter aux épreuves certificatives.

Modalités :

Après son inscription, le candidat recevra un dossier de positionnement dans lequel il sera invité à situer ses connaissances ou compétences à partir de son parcours professionnel et de ses expériences. L'ensemble des informations demandées dans le dossier servira de base pour les entretiens.

Épreuve 1 : Connaissance du public (UC4) : QCM portant sur les connaissances en sciences humaines et sur la connaissance du public.

Épreuve 2 : Conception et coordination de projet (UC 1 et 2) : exposé + entretien (30 minutes maximum) :

Le candidat devra être en mesure de présenter ses différentes expériences en conception et coordination de projet et mettre en avant les compétences acquises. Le candidat pourra utiliser un support de présentation informatique.

Épreuve 3 : Animation sportive (UC 3) : Le candidat devra exposer ses connaissances et compétences acquises en enseignement, entraînement ou autre.

Exposé + entretien (30 minutes maximum)

Le positionnement se terminera par un entretien individuel avec l'équipe pédagogique pour faire le point sur les différentes épreuves et contractualiser le « parcours individuel de formation ».

La signature du document de synthèse du positionnement contractualisera le parcours de formation entre le stagiaire et l'organisme de formation.

COÛT DE LA FORMATION

Frais de dossier : 45,00€

Frais pédagogiques : se rapprocher du centre de formation



FICHE DE DEMANDE D'INSCRIPTION

BPJEPS, Mention Activités Aquatiques et de la Natation

Une Convocation aux tests de sélection sera adressée à chaque candidat ayant déposé sa demande d'inscription complète à la date limite.

Nom :

Prénom :

Sexe : F

M

Nationalité :

Photo
récente

Date, lieu et département de naissance :

Situation Familiale : Célibataire Marié(e) Vie Maritale

Adresse postale :

N° de Téléphone fixe :

N° de Portable :

Courriel :

Couverture Sécurité Sociale Obligatoire : PERSONNELLE : N°

PARENTS (si ayant droit) : N°

Situation actuelle : Etudiant

Demandeur d'emploi : date d'inscription au Pôle Emploi :

Adresse de l'agence Pôle Emploi :

Salarié : Nom et adresse de l'employeur :

Profession :

Contrat aidé, si oui lequel et date de fin de contrat :

Contrat de professionnalisation

Autres (précisez) :

Niveau d'études scolaires ou universitaires (ou études en cours) :

Diplômes scolaires et/ou universitaires obtenus :

Date de sortie du système scolaire :

Diplômes Sportifs d'État obtenus :

Diplômes Sportifs Fédéraux obtenus :

Niveau de pratique sportive :

Préciser le sport :



PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

- Photocopie du PSE1 et de l'éventuelle formation continue
- Photocopie du BNSSA
- Certificat médical établi conformément au modèle joint datant de moins de 3 mois à l'entrée en formation
- Un certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense pour les moins de 25 ans
- La photocopie recto/verso de votre carte d'identité
- Un justificatif de domicile à votre nom
- Copie des diplômes justifiant les allègements
- Deux photos d'identité dont une collée ci-dessus
- Chèque de participation aux frais de dossier pour les tests d'entrée en formation de 45.00€ à l'ordre de l'Association forme.
- Attestation d'assuré social en cours de validité (document papier à joindre au dossier).
- Pour les demandeurs d'emploi, photocopie de la carte de demandeur d'emploi et notification du Pôle Emploi.
- Lettre de motivation et curriculum vitae (CV).
- Photocopies des diplômes scolaires et universitaires obtenus ou du niveau d'études.
- Photocopies des diplômes sportifs d'état et/ou fédéraux
- Les éventuels documents de demande d'aménagement aux (Tests) TEP, sélections et épreuves de certification pour les personnes en situation de handicap.
- Une enveloppe à 0.76 € sans adresse
- trois Enveloppes, format A4, affranchies à 3.05 €, sans adresse
- 1 Enveloppe format 260x330 timbrée à 5.77 € libellée à votre nom et adresse (envoi recommandé AR)



**BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU
SPORT MENTION »ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION »**

Certificat médical de non contre-indication à l'exercice des activités pratiquées au cours de la formation et à l'accomplissement du ou des tests préalables à l'entrée en formation pour ceux qui y sont soumis

« Je soussigné(e),....., docteur en médecine, atteste avoir pris connaissance du contenu du test ainsi que des activités pratiquées au cours de la formation préparatoire à la mention « activités aquatiques et de la natation » du brevet professionnel, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « éducateur sportif » ci-dessous mentionnés, certifie avoir examiné, M./Mme....., candidat (e) à ce brevet, et n'avoir constaté à la date de ce jour, aucune contre-indication médicale apparente :

- à l'accomplissement du ou des tests préalables à l'entrée en formation (si il/elle y est soumis(e))
- et à l'exercice des ces activités.

J'atteste en particulier que M./Mme.....présente une faculté d'élocution et une acuité auditive normales ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences suivantes :

Sans correction : une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément sans que celle-ci soit inférieure à 1/10 pour chaque œil. Soit au moins : 3/10+1/10 ou 2/10+2/10.

Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10+ inférieur à 1/10.

Avec correction :

- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10) ;
- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10.

Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 10/10 pour l'autre œil corrigé.

La vision nulle à un œil constitue une contre-indication.

Certificat remis en mains propres à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit

Fait à le.....

(Signature et cachet du médecin)

INFORMATIONS AU MEDECIN :

A - Activités pratiquées au cours de la formation :

Le(la) candidat(e) à la mention « activités aquatiques et de la natation » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « éducateur sportif » est amené à :

- Encadrer et enseigner des activités aquatiques d'éveil, de découverte, d'apprentissages pluridisciplinaires, d'apprentissage des nages du programme de la Fédération internationale de natation pour tout public ;
- Assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques, des lieux de pratiques et des baignades.

Ace titre, il doit être en capacité :

- d'intervenir au milieu aquatique en cas d'accident ou d'incident ;
- de rechercher un personne immergée ;
- d'extraire une personne du milieu aquatique.

B - Test lié aux exigences préalables à l'entrée en formation : test de performance sportive : il consiste à parcourir une distance de 800 mètres nage libre en moins de 15 minutes.

C - Dispositions particulières pour les personnes présentant un handicap : la réglementation du diplôme prévoit que le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale peut, après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté, aménager le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative pour toute personne justifiant d'un handicap.

Dans le cas où le médecin constate un contre-indication liée à un handicap, il le mentionne sur le certificat et oriente le(la) candidat(e) vers le dispositif mentionné ci-dessus.